

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 83

présenté par
M. Poisson et M. Tian

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« région »,

supprimer la fin de l'alinéa 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La philosophie de la création de cette commission est la représentativité des salariés et des employeurs d'entreprises de moins de onze salariés. Il n'est donc pas nécessaire d'écarter les entreprises et les salariés qui ne sont pas couverts par une branche professionnelle.